

On doit apporter une modification qui sera d'un certain secours. C'est reconnaître que la loi précédente n'était pas particulièrement efficace. Le ministre dit que ces mesures étaient très avantageuses pour les compagnies qui réalisaient des bénéfices, mais qu'elles favorisaient moins les nouvelles petites sociétés. On espère que ces dispositions pallieront cette difficulté. Toutefois, la nouvelle mesure contient la même erreur de base que l'ancienne. On accorde encore les subventions d'après les dépenses d'immobilisation.

Si le ministre et le gouvernement espèrent que cette mesure entrera dans le cadre de la campagne contre la pauvreté et accordera à tous les mêmes chances de succès, s'il s'agit ici d'aider à diminuer le chômage, je ne vois alors vraiment pas comment le fait d'accorder des subventions selon les investissements de capitaux touche à la solution du problème du chômage. Dans certains cas, il existe peut-être un rapport, mais en d'autres, non. Le fait que les subventions ne sont fondées que sur les dépenses en immobilisations incitera les industries automatisées, qui n'ont pas besoin de beaucoup de main-d'œuvre, à tirer parti de la situation.

Nous estimons que les stimulants doivent être offerts en fonction des possibilités accrues d'emploi et les subventions en fonction du nombre d'emplois nécessaires. Les subventions devraient être accordées aux industries dont la main-d'œuvre est nombreuse, plutôt qu'à celles qui utiliseront ces subventions pour amortir des mises de fonds considérables. Si ces mises de fonds élevées se rattachent à une main-d'œuvre nombreuse, c'est une excellente chose, sinon, j'espère que le ministre pourra trouver une solution à ce problème.

A ce sujet, je constate, à la page 2 de la déclaration, que le ministre propose des critères légèrement différents pour les fabriques existantes. Il parle de l'aide qui sera accordée aux fabriques existantes dans les régions désignées, pourvu que l'expansion contribue sensiblement à améliorer les revenus et les possibilités d'emploi dans ces régions. Cette disposition est beaucoup plus sensée que sa première déclaration où il prévoyait que la subvention serait fondée sur l'importance de l'investissement de capitaux. J'espère qu'il y donnera suite et en fera une disposition uniforme du bill.

On admet aussi que cette mesure ne suffira pas et qu'il faudra mettre sur pied d'autres programmes pour la compléter. Nous espérons que des efforts sincères seront tentés en ce sens. Il importe de fournir des installations d'enseignement. L'industrie ne s'installera pas où il n'y a pas de réserve d'ou-

[M. Saltzman.]

vriers qualifiés, car elle en a besoin. L'industrie doit pouvoir compter sur des écoles et des programmes de formation, dans la région, afin d'être sûre qu'il y aura suffisamment d'ouvriers qualifiés pour répondre à un besoin. J'espère vivement que ce programme sera institué conjointement avec la mesure proposée.

Le gouvernement a l'intention de formuler quatre critères pour la désignation des régions. Je crois de nouveau que le gouvernement fait erreur en comptant uniquement sur des données statistiques. Cette erreur a été commise dans la région voisine de ma circonscription.

• (4.40 p.m.)

Je crois que l'erreur découle en partie de la méthode statistique servant à déterminer les régions désignées. Le ministre a parlé des régions où le chômage est élevé et personne ne contestera ce critère. J'espère qu'il cherchera à trouver la cause de cette situation. Si la gravité du chômage se rattache à un facteur statistique, c'est-à-dire au fait qu'il y a des travailleurs saisonniers dans la région, ses données statistiques seront complètement fausses et il aura tort de supposer qu'une industrie s'installera dans cette région.

Le ministre parle des régions où le nombre de travailleurs ne cesse de baisser de façon alarmante. Il ne faut pas se contenter de faire de cette région une région désignée. Si le chômage résulte de causes fondamentales, par exemple si rien n'y attire naturellement l'industrie, on court à la ruine en forçant des industries à s'y installer. Le ministre devra examiner de très près ce problème.

La question ne saurait non plus être déterminée par des données statistiques dans le cas des régions où le chômage dépasse de beaucoup la moyenne nationale et où le taux de l'augmentation de l'emploi est considérablement inférieur à la moyenne nationale. Il faut examiner minutieusement la région, et faire preuve de jugement, pour déterminer si ses perspectives d'avenir sont bonnes pour la mise en valeur industrielle. Nous n'avantagerions personne en implantant une industrie dans telle ou telle région, tout simplement parce que ce serait une bonne solution à court terme. Ce serait là faire preuve de peu de perspicacité et nous mystifierions les gens de la région, en les amenant à croire qu'elle pourrait soutenir une industrie pendant une longue période de temps, surtout dans le cas d'une région n'ayant aucune ressource naturelle à offrir à une entreprise qui doit soutenir la concurrence industrielle. Si le ministre insiste pour agir ainsi dans une situation